



Le Mans, le 07 février 2018 à 10h

Vigilance Neige-Verglas : le département de la Sarthe toujours placé en vigilance orange neige-verglas ce mercredi 7 février

Le département de la Sarthe est maintenu en vigilance orange pour un phénomène de neige verglas jusqu'au mercredi 7 février à 12h.

Les chutes de neige vont s'atténuer ce jour, cependant les températures resteront basses (0°C à 2°C) et négatives cette nuit (environ - 4°C) avec risque de regel.

Les conditions de circulation resteront difficiles sur l'ensemble du réseau et les risques d'accident sont accrus. Quelques dégâts peuvent également affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone (des chutes de branches et d'arbres sont signalées par endroits).

Les transports scolaires et les transports réguliers interurbains de voyageurs (TIS) assurés par le conseil régional sont suspendus pour la journée de mercredi. Le transport des élèves en situation de handicap est également interrompu. Enfin, Le Mans Métropole a suspendu le transport organisé en direction des centres de loisirs.

Seuls les poids-lourds sont concernés par des mesures sur les autoroutes (limitation à 80km/h, interdiction de dépassement) et deux itinéraires leur sont conseillés pour éviter l'autoroute A11 en direction de Paris (A28 en direction de Rouen, A28 direction Tours-Orléans).

A 10 heures, quelques accidents avec blessés légers ont pu être recensés.

Nous maintenons les consignes de vigilance à tous les conducteurs et invitons à **différer vos déplacements dans la mesure du possible**. A minima, utilisez les équipements nécessaires pour les véhicules.

Nous invitons également les piétons à la plus grande vigilance lors de leurs déplacements sur les chaussées glissantes.

Nous vous rappelons les principaux conseils de prudence à appliquer en cas de neige/verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.



PRÉFET
DE LA SARTHE

Autres conseils de prudence dans l'hypothèse où le phénomène affecterait les réseaux de distribution d'électricité :

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero; etc.) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour plus d'informations :

- Météo France : www.meteofrance.com
- Bison futé: www.bison-fute.gouv.fr

Communiqué de presse